



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 septembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 septembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. GATEAU, Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE et M. DEDIANNE Alain.

Était excusé : M. PARDANAUD.

Absents non excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-111 : COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts :
 - le martelage de la parcelle 10 au titre de l'exercice 2024,
 - la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'automne 2024,
 - la vente des houppiers de la parcelle 10 à ONF Energie,
 - le martelage de la parcelle 37 au titre de l'exercice 2024 et la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications du printemps 2024,
 - le martelage des houppiers de la parcelle 37 qui seront destinés soit à l'affouage, soit vendus à l'amiable,
- au profit de l'affouage 2023-2024 :
 - **DEMANDE** à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance du taillis et des petites futaies sur les couloirs d'exploitation de la parcelle 33,

- **DÉCIDE** que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité de 3 garants, Messieurs Yves BIERE, Jean-Claude BIZET et Marcel SIMIER,
- **DÉCIDE** de fixer le nombre de lots à 50, le montant de la redevance à 30 € TTC par lot, ainsi que les délais d'exploitation suivants :
Fin d'abattage : 15/04/2024
Fin de débardage : 15/10/2024.

Suivent les signatures.
